

« L'éducation spécialisée au quotidien »
collection fondée par Joseph Rouzel
et dirigée par Daniel Terral

La profession d'éducateur reste mal connue. Elle est bien souvent confondue avec les professions de l'enseignement. Ou bien, on la restreint à un type de population : les éducateurs s'occupent d'enfants. Mais que sont les éducateurs ? Que font les éducateurs ? C'est devant ce genre de questions que surgit une difficulté : ceux qui y répondent ne sont pas ceux qui exercent le métier. Passé le temps des pionniers, comme Joubrel, Deligny, la profession est devenue presque muette. Les éducateurs n'interviennent pas dans les colloques où l'on évoque à leur place les questions cruciales du social et de l'éducation spécialisée. Ils n'écrivent pas, dit-on.

Et pourtant, les éducateurs travaillent auprès de handicapés, malades mentaux, délinquants, asociaux, toxicomanes, dans des foyers, des institutions, des quartiers, des lieux d'accueil, en milieu ouvert ou en internat... L'éducation spéciale, c'est des dizaines de milliers de professionnels en France prenant en charge des personnes de tous âges : enfants, adolescents, adultes, vieillards, en grande souffrance, avec pour but commun de les accompagner, les aider, les soutenir dans l'appropriation de leur espace physique, psychique et social. Et ils écrivent.

En donnant la parole aux acteurs de terrain, cette collection propose aux éducateurs, ces bricoleurs du quotidien et autres braconniers de l'insolite, de prendre la parole, de dire et d'écrire par eux-mêmes ce qui constitue l'essence de leur travail, et d'abord leur clinique. Avec pour visée, dans l'élaboration que met en branle l'écriture, de participer à la production de connaissances propres, et ainsi à la constitution d'un savoir disciplinaire dont l'actuel défaut a pour premier effet de les priver gravement d'une pleine participation au champ des sciences de l'Homme.

Retrouvez tous les titres parus sur
www.editions-eres.com

Travailler avec les familles

DU MÊME AUTEUR :

Pédagogie sociale. Une pédagogie pour tous les éducateurs,
Lyon, Chronique sociale, 2011.

La pédagogie à l'usage des travailleurs sociaux, Paris, ESF, 2011.

Éduquer dans un monde en mutation, Toulouse, érès, 2009.

Rendre l'école aux enfants : mauvaises pensées d'un prof,
Paris, Fabert, 2009.

Être parent, c'est pas un métier, Paris, Fabert, 2008.

Le travail éducatif en milieu ouvert, Toulouse, érès, 2007.

Innover hors l'école, la pédagogie Freinet en perspective,
Nantes, ICEM, 2006.

Les enfants seuls, Paris, Dunod (2^e édition) 2003.

J'aime pas les enfants, Gironville, Lire c'est partir, 2002.

La relation éducative, Nantes, ICEM, 2002.

L'école au piquet, Paris, Albin Michel, 2001.

Laurent Ott

Travailler avec les familles

L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE AU QUOTIDIEN

The logo for Éditions érès features the word 'éditions' in a small, vertical font inside a grey circle, which is positioned to the left of the word 'érès' in a larger, bold, lowercase sans-serif font.

Conception de la couverture :
Anne Hébert

VERSION PDF © ÉDITIONS ÉRÈS 2012
ME - ISBN PDF : 978-2-7492-2387-2
Première édition © Éditions érès 2004
33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse
www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 01 44 07 47 70, fax 01 46 34 67 19.

Table des matières

INTRODUCTION	7
CONNAÎTRE LES FAMILLES D'AUJOURD'HUI	
LES FAMILLES AU SECOURS DES INSTITUTIONS	11
Le silence des organes	11
Un partenariat bien déséquilibré	12
Les tentatives de refondation des liens sociaux de proximité aboutissent souvent à épuiser les familles	16
Deux avatars caractéristiques de « l'appel aux parents » ..	17
Remarques sur ces deux situations.....	20
LA FAMILLE N'EST PAS UNE OBLIGATION	22
Qui éduque en réalité ?	22
L'enfant est un acteur de son éducation	25
Le rôle essentiel des rencontres éducatives	27
La domination actuelle d'une vision péjorative de l'enfance et de la jeunesse, en éducation.	28
Le hasard et les rencontres sont essentiels en éducation	31
LES FAMILLES SONT-ELLES DÉMISSIONNAIRES ?	33
Sous le terme de démission parentale, on fustige souvent l'irruption des questions d'hétérogénéité.	33
La fin du consensus scolaire amène... ..	34
... une idéologie des « niveaux qui baissent »	35
Les parents seraient-ils « magiques » ?	36
La thèse de la démission parentale serait-elle une survalorisation ?.....	37

Qui veut réprimer les parents ?	38
Un miroir aux alouettes	39
DES FAMILLES « OUVERTES SUR LE COLLECTIF ».....	42
En finir avec l'image de la « Sainte Famille »	42
Une demande d'aide éducative aujourd'hui sans réponse	43
L'information, le conseil et les activités, ça ne suffit pas ...	48
DES LIEUX INADAPTÉS À DES ENFANTS ET DES FAMILLES	
ACTUELLEMENT PLUS CONSCIENTES	53
La citoyenneté à l'envers des enfants et des familles	
en difficulté	56
Pour sortir de la conception traditionnelle	
de la vie publique	57
UNE ALTERNATIVE COMMUNAUTAIRE ET CONTESTATAIRE.....	59
La réoccupation des lieux publics	59
Quelques changements « récents » dans l'usage	
des espaces publics	60
Les familles feraient-elles de la politique ?	62
TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES	
COMMENT ET POURQUOI CONSERVER DES RELATIONS AUTONOMES	
AVEC LES ENFANTS EN DEHORS DES FAMILLES ?	71
Pourquoi baser la coopération avec les familles	
sur une pratique directe auprès des enfants ?	71
Quel milieu ouvert ?.....	72
La « permanence éducative en milieu ouvert »	73
NUL NE NAÎT PARENT	79
Rien ne va mieux aux enfants que des parents impliqués	
dans leur environnement	79
Être parent, ça coupe du monde.	81
... et ça isole des autres	82
Impossible solidarité parentale	84
Il faut prendre les parents comme ils sont,	
et accepter leur réserve.....	85
Accepter que la convivialité puisse aussi être un but en soi	87
Donner aux parents l'occasion d'agir comme	
« acteurs sociaux ».....	89
Mettre en valeur l'adulte derrière le parent	90

Les principales étapes de l'implication parentale.....	91
Une mauvaise conception de l'autorité	94
Être maître, c'est permettre	96
Pour le développement de la coopération dans les « cités »	98
Le développement coopératif doit être soutien	100
ÉLEVER LE « DON » AU RANG D'OUTIL HAUTEMENT ÉDUCATIF	102
Pour sortir de la dictature de l'optique contractuelle en éducation.....	104
Le vrai don réside dans une expression juste et sincère	106
ÉDQUER, CE N'EST PAS ORIENTER, C'EST ACCOMPAGNER	109
POUR UN DÉVELOPPEMENT DE TYPE « COMMUNAUTAIRE OUVERT »..	113
CONCLUSION : LA FAMILLE, UNE INVITATION À « RÉSISTER ENSEMBLE » ?	117
BIBLIOGRAPHIE	119

Introduction

Les familles d'aujourd'hui partagent certainement ce trait avec celles de l'Ancien Régime, qu'elles deviennent un sujet de préoccupation d'ordre public.

Qu'elle soit sanctifiée comme une pure abstraction, « à la façon éternelle », dans les discours officiels ou religieux, ou, au contraire, qu'elle soit soupçonnée des pires manquements et des pires faillites, il est difficile de ne pas reconnaître en la famille un grand sujet « actuel » de préoccupation politique dans les pays occidentaux. La dénonciation récente des problèmes d'insécurité ne mène-t-elle pas régulièrement à mettre en cause, à un moment ou à un autre, les familles d'origine des individus ? On voit même aujourd'hui des parents condamnés à des stages « parentaux », voire à de la prison ferme, s'ils ne collaborent pas.

En dehors de cette passion médiatique et politique se cachent aussi de réelles difficultés et interrogations pour les professionnels engagés, directement ou indirectement, du côté des familles. En effet, la réalité vécue par les familles d'aujourd'hui a changé ; il est bien logique, en conséquence, que les professionnels de l'action sociale et des familles voient aussi leur travail bouleversé, ne serait-ce que pour sortir de l'interrogation et du découragement.

Comment se repérer dans cette nouvelle donne ? Comment adapter le travail de l'enseignant, de l'animateur, mais aussi des médecins et des travailleurs sociaux, à la nouvelle répartition des tâches au sein de la fonction éducative qui découle de ces bouleversements ?

Surtout, comment soutenir les familles de ce temps face aux difficultés qui sont les leurs, dans un climat qui leur est globalement hostile et où il est question essentiellement de répression ? Comment les aider à lutter pour sauvegarder un espace de vie, hors des rapports marchands et policiers ? En bref, comment soutenir, reconnaître, valoriser et promouvoir comme outils éducatifs toutes les nouvelles façons de vivre ensemble dans la complexité, que les « nouvelles familles » réinventent tous les jours ? L'objectif de ce livre est de proposer des éléments de réponse à ces questions.

Connaître les familles d'aujourd'hui

Les familles au secours des institutions

LE SILENCE DES ORGANES

Si l'on parle beaucoup des familles, les familles elles-mêmes sont rarement invitées à s'exprimer sur les difficultés sociales qu'elles rencontrent. Les familles ont cela de commun avec les organes que, dans l'imaginaire public, elles sont censées ne bien fonctionner qu'en ne faisant jamais parler d'elles. On demande au fond aux familles comme aux femmes-objets : « Sois belle et tais toi ! »

Or, certaines familles d'aujourd'hui ne sont plus en silence. Au contraire, elles se mettent de plus en plus à causer, à discuter, à proposer, voire carrément à hurler ou à se révolter sur la place publique. Il faut dire que ce sont bien souvent les mêmes qui subissent un ensemble de contraintes pesant toujours davantage sur elles. Car il faut bien l'avouer, elles sont de nos jours au centre de toutes les exigences et de toutes les accusations. C'est ainsi que les institutions éducatives, et principalement l'école, ont été désorientées par des modifications récentes dans le comportement des familles ; celles-ci manifestent de plus en plus leur désaccord avec la manière dont les établissements les traitent : bruyamment, dans les classes aisées, ou passivement, en ne se rendant pas aux convocations, dans les milieux défavorisés.

En effet, même s'il est de bon ton de mentionner les difficultés dues aux évolutions sociologiques, les institutions publiques, relayées en cela par les médias et l'opinion, semblent aujourd'hui attendre de chaque famille une efficacité ou, tout du moins, une soumission sans faille.

Un enfant difficile dans une famille, voire insupportable pour une institution, et c'est le début de mises en causes, de soupçons qui vont peser sur tous les secteurs de la vie de la famille. À propos des difficultés éducatives d'un enfant, il n'est pas rare que soient mis en cause des éléments aussi privés que la vie amoureuse des parents, leur profession ou l'absence de travail, voire leurs choix dans la gestion du budget familial. Certes, aux familles d'aujourd'hui, les institutions proposeront néanmoins une écoute, une orientation, et même un accompagnement, c'est-à-dire une certaine forme de bienveillance. Mais si une famille manifeste de l'impatience face à des situations qui n'évoluent pas, à des attentes qui n'aboutissent pas et à des projets sans suite, elle passera alors d'un coup du statut charitable de victime « méritante » à celui, moins enviable, de famille hostile, complaisante, fuyante ou démissionnaire ; à partir de là, tout défaut de reconnaissance du droit des familles paraîtra légitime.

UN PARTENARIAT BIEN DÉSÉQUILIBRÉ

On se plairait à imaginer un retournement de cette situation basique de face-à-face entre famille et institutions publiques : supposons que le moindre échec scolaire donne à la famille concernée le droit d'accuser l'école d'être démissionnaire ou incompétente, et le droit d'en demander réparation en justice. Pourquoi les familles qui ont affaire aux services sociaux ne pourraient-elles pas de la même façon dénoncer le manque de suivi, de logique ou de continuité éducative, dans les propositions faites ? Imaginons qu'elles puissent réclamer réparation quand les institutions ne sont pas en mesure de proposer des orientations adaptées, des places dans les établissements, ou qu'elles les mettent dans des positions d'attente invivables. On voit le chemin restant à accomplir pour que les relations entre les familles et les institutions puissent prétendre à un minimum de réciprocité, c'est-à-dire accéder au stade de relation vraie.

C'est que, malgré de nombreux efforts, cette impossibilité de renverser les perspectives, ce déséquilibre relationnel entre les institutions et les familles manifestent bien la persistance d'un rapport de domination. Tout se passe en effet toujours comme si les familles, quand elles sont en difficulté, devaient faire la preuve de leur bonne

foi. Ce soupçon initial se manifeste à chaque instant : n'importe quel interlocuteur social est en droit, théoriquement, d'attendre des familles qu'il reçoit, conseille ou oriente, une exigence de sincérité et de transparence.

Si les familles ont théoriquement « le droit » de connaître des difficultés éducatives, elles auraient aussi le devoir, « en échange », de tout dire, de vivre dans la transparence et d'adhérer sans arrière-pensée au premier projet qu'on leur propose ; à l'inverse, les institutions peuvent faire état de leur perpétuelle incohérence, de leur manque de concertation, de leurs changements perpétuels d'orientation, de leur instabilité en personnel, et se renvoyer constamment la responsabilité de leur immobilisme, sans que jamais cela ne soit pris en compte ! On croit rêver, bien sûr.

Mais encore, s'il ne s'agissait que d'un déséquilibre de sincérité et de transparence entre familles et institutions publiques ! Celui-ci n'est en fait que le premier d'une longue série ; il faudrait aussi, pour une fois, mettre à plat l'effarant déséquilibre de moyens qui s'opère dans le partage du travail entre les institutions et les familles, notamment dans le cas des enfants les plus difficiles. En effet, en dehors de la situation où l'enfant est placé ou accueilli en internat, et où le problème est, d'une certaine façon, réglé par l'absurde, il est quand même effrayant de mettre en rapport le nombre et la qualification impressionnante des spécialistes auxquels a affaire un enfant en difficulté et le peu de temps que, au final, il passe concrètement en leur compagnie.

Ainsi il n'est pas rare que le père d'un enfant dit caractériel soit convoqué à des réunions où il se retrouve face une dizaine de spécialistes qui ne voient presque jamais l'enfant, alors que lui doit s'en occuper à temps plein ¹, et cela depuis le début « des problèmes ». Cela ne dispensera pas ce père de devoir rendre des comptes. On voit ainsi, sur le même plan et posés théoriquement comme « égaux », comme « partenaires », des individus qui n'ont pas vraiment le même degré de contraintes, de responsabilités, et surtout de ressources.

Certes, beaucoup a été fait pour accueillir la parole des familles et pour reconnaître ces dernières comme des « partenaires » à associer absolument dans la recherche de solutions aux problèmes édu-

1. Voire plus si l'enfant a été « sorti » du système scolaire au nom d'un projet curieusement qualifié d'intégration (prévoyant un accueil à l'école quelques heures seulement par semaine) et se trouve en attente, à durée indéterminée, d'une place dans un institut spécialisé. Voir à ce sujet le cas décrit plus loin.

catifs de leurs enfants. Depuis l'école jusqu'aux institutions médico-éducatives, c'est à présent à tous les échelons que l'on « associe » les familles, qu'on les invite, les convoque, les informe, les interroge, les appuie et, moins souvent, qu'on les accompagne.

La reconnaissance est de taille, mais la contrepartie également. Même si on ne regrettera pas beaucoup les institutions toute-puissantes qui pouvaient « enlever » les enfants à leur famille avec peu de justification, il faut bien reconnaître que le mode de rapport entre institutions et familles vécu aujourd'hui a introduit d'autres sources de difficultés.

Hier ignorées, réputées nuisibles ou incapables, les familles sont aujourd'hui sollicitées couramment, jusqu'à la limite de la rupture, par des institutions qui ont trouvé dans leur bonne volonté des moyens de faire face aux manques de solutions de toutes sortes. Pire, leur refus de collaborer, à la hauteur de ce que les institutions attendent d'elles, peuvent conduire les familles à subir des mesures de rétorsion, directes (comme les stages dits de responsabilisation parentale) ou indirectes (l'enfant peut être renvoyé d'une structure ou d'une activité pour être « reconfié » à sa famille).

Sous l'influence des sciences humaines, notamment de la psychanalyse qui avait mis en avant l'aspect irremplaçable du milieu d'origine, mais également pour des raisons évidemment économiques, les pratiques traditionnelles de l'aide sociale à l'enfance de mise à l'écart des familles pour toutes les questions éducatives ont, elles aussi, fortement évolué : le placement d'enfant est devenu de nos jours aussi rare que réversible, qualités complètement absentes jusqu'alors ².

De la même façon, l'ensemble des attitudes et des relations entre les institutions et les familles semble avoir fortement évolué ; on est ainsi passé, au moins officiellement, d'une logique du soupçon à celle de la recherche d'un soutien des professionnels envers le

2. Au même moment, cependant, le nombre de signalements a énormément augmenté vers la fin des années 1990 et s'est stabilisé à un niveau élevé depuis lors. C'est que la pratique du signalement se trouve doublement encouragée : directement par des campagnes poussant au signalement d'enfants jugés maltraités, par l'utilisation et la multiplication des « numéros verts » ; indirectement, par les repréailles judiciaires médiatisées à l'encontre de proches ou de professionnels au motif « qu'ils n'avaient pas signalé ». Ainsi, même si les familles issues de milieux défavorisés sont moins souvent que par le passé victimes de placements « abusifs » pour leurs enfants, elles font constamment l'objet de procédures répétées d'enquêtes, de signalements, de menaces de signalements, etc. C'est ce que dénonce ATD Quart-Monde dans ses rapports annuels de 1999 et 2000.

milieu naturel. On parle ainsi beaucoup, dans le milieu du travail social mais également dans les instances politiques, de « soutien de la fonction éducative », de « reparentalisation », « d'aide aux aidants naturels » et familiaux. En bref, on n'a jamais autant fait appel à la famille nucléaire – et, à chaque fois que c'est possible, aux familles étendues – pour maintenir dans leur milieu naturel des enfants en rejet scolaire, de jeunes handicapés, des personnes âgées dépendantes ou non, des malades mentaux, etc.

On n'insiste pas assez sur le fait que ce changement d'attitude, passant de la méfiance à la demande, voire à l'injonction, a constitué une véritable révolution des mentalités et des pratiques dans le milieu du travail social et éducatif. Ce changement est tellement important qu'il donne lieu de plus en plus fréquemment à des mesures parfois extrêmes : il est devenu habituel, par exemple, que les centres médico-psychologiques (ou encore les CMPP) refusent de prendre en charge des enfants perturbés si les parents ne participent pas de façon continue et intensive aux mesures de soin proposées ; la rareté d'une telle disponibilité ou disposition parentale favorable aboutit ainsi couramment à ce que de nombreux enfants, y compris très perturbés, adressés dans ces centres par les enseignants et présentés pourtant par les parents eux-mêmes, se retrouvent sans proposition de soins ou de prises en charge alors qu'ils en ont manifestement besoin.

Il ne faut pas se leurrer, ce mouvement de revalorisation des liens de proximité se déroule aussi dans un contexte de contrôle et de jugement maintenu, voire accru, des institutions sociales à l'égard des familles. Le recours continuels aux parents doit être mis en rapport avec la recrudescence des signalements d'enfants dits en danger. On note ainsi l'ambiguïté de tout mouvement de légitimation qui s'exerce « du haut vers le bas » et qui garde le contrôle éducatif a posteriori : si les familles sont à présent encouragées et soutenues, ce n'est pas pour inventer les solutions aux problèmes qu'elles rencontrent mais pour accompagner les solutions qui leur sont proposées, par des institutions qui gardent pour elles les fonctions d'ingénierie et d'expertise.

Le constat le plus apparent de ce changement est qu'il contribue à épuiser les familles au point de les amener au bord de l'éclatement, en focalisant la pression exercée par les institutions sociales et éducatives sur les seuls parents, renvoyant ces derniers à l'exercice à plein temps de la parentalité.

LES TENTATIVES DE REFONDATION DES LIENS SOCIAUX DE PROXIMITÉ
ABOUTISSENT SOUVENT À ÉPUISER LES FAMILLES

Les destinataires, toujours obligés, souvent exclusifs, de toutes ces politiques de maintien, de soutien ou de développement des relations de solidarité interne, se limitent presque toujours à la seule famille, quand ce n'est pas à l'un ou l'autre des deux parents ; les formes les plus modernes de famille, c'est-à-dire les familles recomposées, ont d'ailleurs beaucoup de mal à se faire simplement reconnaître dans leur forme effective. Des rapports publics récents dénoncent cet état de fait et recommandent la définition rapide d'un statut juridique pour les acteurs familiaux extra-parentaux des familles recomposées, qui en sont actuellement complètement démunis : les « beaux-parents » et les « faux frères et sœurs ». On voit ce que l'absence de statut juridique peut avoir de dommageable en termes de méconnaissance des relations établies, qui méritent parfois d'être sauvegardées lors de nouvelles séparations. Mais on voit surtout ce que cette absence de statut juridique peut avoir d'embarrassant en ne définissant aucun droit ni aucun devoir des uns envers les autres pour des individus qui vivent pourtant ensemble.

Sur ce thème, le rapport d'I. Théry remis au ministre de la Solidarité en 1997 a été le premier à ouvrir la voie ; d'autres ont suivi comme le rapport Bruel puis le récent rapport Defossez, remis en 1999 au ministre de la Justice. Mais à la date de la rédaction de ce texte, et bien que le sujet soit fréquemment présenté aux médias comme de grande importance (au moment des conférences sur la Famille), on attend encore des réformes en ce sens.

Avec un tel formalisme dans la conception même de la famille, et en se concentrant sur les seuls parents, on a vite fait d'épuiser les possibilités d'adaptation et d'aménagement en interne de petites cellules familiales, souvent réduites au couple parental quand elles ne sont pas purement et simplement monoparentales.

Une telle tendance méconnaît en outre que c'est sur ces mêmes parents que se cumulent justement tout un ensemble d'autres difficultés, qui ne sont pas sans rapport avec les problèmes éducatifs rencontrés. On oublie souvent de mentionner (surtout quand il s'agit de justifier des mesures répressives) que les familles exhortées à fournir des efforts d'adaptation pour circonvier un enfant différent ou difficile, par exemple, sont souvent déjà fragilisées sur un plan social et économique et risquent de voir cette situation s'accroître. De nombreuses familles réduites pâtissent encore énormément des difficultés d'un de leurs membres et des efforts d'adaptation qui

sont alors réclamés par les institutions de soin ou d'accompagnement. Des mères isolées perdent ainsi leur emploi parce qu'elles doivent multiplier absences et congés pour des enfants malades ou handicapés. Des promotions, des déplacements ou des opportunités sont déclinés par de nombreux parents parce qu'il faudrait remettre en cause des dispositifs de soins ou d'éducation complexes pour un enfant ou un conjoint malade, qu'il a fallu parfois des années à mettre en place. Sans compter que beaucoup de parents sont sollicités jusqu'à leurs extrêmes limites pour compenser des déficits institutionnels en termes de places dans certains établissements médico-sociaux, par exemple.

DEUX AVATARS CARACTÉRISTIQUES DE « L'APPEL AUX PARENTS »

Je propose ci-dessous deux exemples, issus de mon expérience professionnelle, qui peuvent illustrer comment la sollicitation du milieu pour résoudre des problèmes institutionnels peut aboutir à fragiliser la famille tout en appauvrissant du même coup un espace éducatif qu'il s'agissait de valoriser.

Mathias et ses parents

Madame R. a eu, dans les années 1970, après un accouchement difficile, un enfant « infirme moteur cérébral ». Il s'agit là d'un handicap lié aux pratiques de réanimation des nouveau-nés qui peuvent, par la suite, présenter des séquelles « cérébrales » pesant gravement sur leur développement et leur motricité, sans forcément influencer sur les capacités intellectuelles.

Ce genre d'inadaptation a été le plus fréquent à partir des années 1960, quand les progrès de la médecine ont permis d'accoucher d'enfants prématurés avec des risques d'asphyxie. Il est actuellement en récession du fait des nouveaux progrès de la médecine dans l'accompagnement des femmes enceintes et dans la sécurisation des accouchements.

Il est important de considérer que, quand Mme R. a eu son enfant, ce type de « séquelles de naissance » était relativement nouveau puisqu'il concernait des individus qui, quelques années auparavant, n'auraient pas survécu.

Il n'existait donc ni structure ni accompagnement spécifique de ce handicap, qui est très lourd puisque, dans les formes graves, le sujet ne peut acquérir aucune autonomie de la vie courante et doit

par ailleurs bénéficier d'un accompagnement médical et fonctionnel très contraignant. L'absence de structures spécialisées a donc laissé les parents de Mathias face à une alternative peu humaine : le prendre en charge en dehors de toute institution ou le laisser à une unité dite de « défectologie » de l'hôpital. Ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur le choix à opérer et si la mère a opté pour le maintien à domicile, le père, hostile à cette solution, est parti rapidement vivre de son côté.

Il était particulièrement difficile de s'occuper de Mathias, de le sortir, de le promener, de lui faire rencontrer d'autres enfants, et cela pour des raisons purement matérielles. De fait, l'enfant ne quittait presque jamais sa chambre, où il était nourri, changé et soigné plusieurs fois par jour, et laissé seul le reste du temps.

Les années passant, il est devenu plus difficile pour sa mère plus âgée de s'occuper de Mathias, plus lourd et plus encombrant. On tente de nouveau de lui trouver une place dans un foyer pour adultes handicapés dépendants ; les places sont chères, le déficit est chronique et n'est pas près de se résoudre.

Mathias, à l'âge adulte est pratiquement autiste : il ne réagit presque pas à la présence étrangère et vit entièrement retiré en lui-même. On ne peut savoir ce qui, dans cet état d'hébétement, lui vient de son handicap initial ou de la vie d'enfermement qui a été la sienne, ne connaissant pour tout horizon que son lit dans une chambre close. On pourrait en effet, dans ce cas, parler à bon droit de « débilite acquise ». Comment ne pas s'apercevoir que, dans le cas présent, on a donné à des parents la mission impossible de remplir un vide institutionnel évident ? Et pourtant, l'idée de départ était bien d'éviter l'enfermement institutionnel qui, de toute évidence, n'aurait pas été pire.

Mais on pourrait supposer que les particularités et les contraintes médicales, dans cet exemple, sont tellement exceptionnelles qu'il serait difficile d'en tirer quelque conséquence que ce soit. Je présente donc une situation aux circonstances bien différentes.

S., sa famille, son école, son quartier

S. est un enfant de 9 ans, qui vit en banlieue parisienne dans un grand ensemble urbain. Très tôt, il manifeste des troubles du comportement en collectivité. Il se montre instable, volontiers provocateur, facilement violent et visiblement inconscient des risques encourus par les situations qu'il provoque pour lui et pour les autres.